

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1105 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1105

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date de publication
8 juin 1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Hassan Aden Saïd l'autorisation préalable de construire une villa de trois pièces à Ambouli, sur le titre foncier n° 858. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.